

## Ajournement de la demande sur le règlement provisoire des compagnies de gardes citoyennes, lors de la séance du 22 décembre 1789

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ajournement de la demande sur le règlement provisoire des compagnies de gardes citoyennes, lors de la séance du 22 décembre 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome X - Du 12 novembre au 24 décembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1878. p. 715;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1878\\_num\\_10\\_1\\_4094\\_t1\\_0715\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1878_num_10_1_4094_t1_0715_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 08/09/2020

pu se rendre à l'Assemblée, et qu'il l'a chargé d'annoncer le résultat du scrutin pour la nomination d'un président : les voix ayant été recensées, il s'est trouvé qu'il y avait 887 votants, dont 490 se sont réunis en faveur de M. Dèmeunier, qui, en conséquence, est proclamé président de l'Assemblée.

On proclame aussi les trois nouveaux secrétaires : MM. Treilhard, Dupont et Massieu, curé de Cergy, ont réuni la majorité des suffrages.

**M. Dèmeunier, président.**

Mon ambition se bornait à mériter quelque estime en concourant de mes faibles efforts au succès de vos travaux, et j'étais loin de songer aux fonctions honorables que vous daignez me confier. Si pour remplir mes devoirs il suffisait d'en connaître toute l'étendue, si le zèle et l'amour du bien pouvaient ici suppléer au talent, j'aurais peut-être l'espoir de répondre à vos bontés ; mais, Messieurs, d'autres moyens sont nécessaires, et plus que personne j'ai besoin de votre indulgence.

Le terme de cette noble carrière que vous parcourrez avec tant de gloire, commence à se montrer à vos regards ; les jours de la paix et du bonheur ne sont plus loin de nous ; et, grâce à vos heureuses combinaisons, le royaume, aujourd'hui désorganisé dans toutes ses parties, ne présentera bientôt qu'un ordre parfait, et un spectacle imposant par sa régularité. Habitué maintenant à vaincre les obstacles, votre patriotisme saura rapprocher cette époque si désirée, et en cette occasion, ainsi qu'en beaucoup d'autres, surpasser les vœux de la France. Mais au moment où j'ai l'honneur de vous présenter les hommages de mon respect, de ma reconnaissance et de mon dévouement, je dois l'avouer avec franchise, vous regretterez les talents de mon prédécesseur, qui, par son activité, ajoutait à l'activité de vos délibérations, et qui, porté deux fois à cette place, nous laisse à tous le désir de l'y revoir.

**M. le Président** lit ensuite la lettre de M. le comte Théodore de Lameth, qui a l'honneur d'adresser à M. le président de l'Assemblée nationale l'offre patriotique du régiment Royal-Etranger, consistant en 4,844 livres, qui proviennent du sacrifice que font tous MM. les officiers, d'un mois de leurs appointements et les bas-officiers et cavaliers, de huit jours de leur solde.

M. le président est autorisé par l'Assemblée à écrire au régiment Royal-Etranger une lettre de satisfaction, semblable à celles qui ont été déjà écrites à plusieurs régiments pour la même cause.

Suit la teneur de la lettre du commandant du régiment Royal-Etranger, à M. le président de l'Assemblée nationale.

« Monsieur le Président,

« Les officiers du régiment de cavalerie Royal-Etranger ayant voté de faire à la caisse patriotique l'abandon d'un mois de leurs appointements, les bas-officiers et cavaliers ont désiré lui offrir huit jours de leur solde. D'après ces dispositions, auxquelles je me suis empressé d'applaudir, j'ai l'honneur de vous faire parvenir 4,844 livres.

« Le régiment Royal-Etranger me charge, Monsieur, de vous supplier de vouloir bien faire agréer à l'Assemblée nationale ce faible témoignage de ses sentiments patriotiques, ainsi que

l'hommage de son inaltérable et respectueux attachement.

« Je suis avec respect,

« Monsieur le Président,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Signé : Le chev. Théodore DE LAMETH. »

Il est fait ensuite lecture d'un don patriotique qu'offre M. de Mauduit, ancien professeur de l'université de Paris, consistant dans l'abandon d'un contrat du capital de 300 livres, avec deux années d'arrérages de l'intérêt de ladite somme.

On fait part ensuite à l'Assemblée d'un autre don patriotique, consistant en boucles d'argent et autres effets d'argent de même espèce, envoyés par le district de la Sorbonne ; ces objets pesant, argent, 70 marcs 4 onces ; or, 2 onces 1 demi-gros.

Un des députés du district prononce le discours suivant : Messieurs, presque toute la France est venue dans ce temple de la nation présenter à votre auguste Assemblée le juste tribut de son patriotisme et de sa reconnaissance. Le district de Sorbonne, que nous avons l'honneur de représenter, animé aussi du zèle le plus pur, vous supplie, Messieurs, de n'en pas mesurer l'étendue sur les faibles marques qu'il en apporte, sur la modicité de l'offrande qu'il vient aujourd'hui, par nos mains, déposer sur l'autel de la patrie... Quel mot cher et sacré, je viens, Messieurs, de prononcer !

Il n'est donc plus pour les Français un mot vide de sens. Non, Messieurs, l'amour de la patrie a embrasé tous les cœurs, échauffé tous les esprits ; il a produit enfin cette révolution glorieuse, et sans altérer nos sentiments pour un Roi tendrement chéri, a protégé la liberté de vos séances, qui nous procure le précieux avantage de voir et d'admirer les généreux et infatigables restaurateurs de l'État.

On passe à la lecture d'un autre don patriotique de la somme de 100 livres, remis par M. Paultre des Epinettes, député du bailliage d'Auxerre, de la part d'un habitant de cette ville qui n'a pas voulu être nommé.

**M. Mougins de Bequefort, membre de l'Assemblée,** fait ensuite, au nom de M. Artaud, citoyen de la ville d'Aix en Provence, l'offre du don patriotique d'un contrat de 1,200 livres sur l'Alsace, avec une année d'intérêt de ladite somme ; il remet sur le bureau les titres constitutifs de cette créance.

**M. le Président** annonce que M. de Ruallem, député de la ville de Meaux à l'Assemblée nationale, a remis un don patriotique de 120 marcs d'argent, de la part de l'abbaye de Saint-Tarole de Meaux, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

Toutes les offres patriotiques sont reçues par l'Assemblée avec applaudissements.

Un député de la province de Touraine demande ensuite que l'Assemblée nationale confirme le règlement provisoire relatif à ses compagnies de gardes citoyennes, jusqu'au moment où elle aura décrété un règlement général pour toutes les gardes nationales du royaume. Cette demande est ajournée.